



**CONFERENCE REGIONALE  
SUR LA PROBLEMATIQUE DE L'EDUCATION EN MILIEU  
NOMADE DANS L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN**



# DECLARATION DE NIAMEY

**« Pas de paix, de sécurité et de développement sans  
une éducation de qualité pour tous »**



L'espace Sahélo saharien est un vaste territoire qui s'étend du nord du Sahara aux savanes et d'ouest à l'est de l'Océan atlantique à la mer rouge. C'est une région, comme on peut le constater en proie à la sécheresse et à la désertification et où les conditions de vie restent toujours précaires. Cette zone a été de tout temps l'habitat des nomades.

NOUS, Représentants des Etats membres de la CENSAD, de l'espace sahélo-saharien (Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Egypte, Libye, Mali, Maroc, Nigéria et Niger.....), réunis à Niamey à l'initiative du Gouvernement de la République du Niger, dans l'objectif de définir des politiques et stratégies pertinentes pour assurer une éducation de base formelle et non formelle de qualité à l'ensemble des populations de la zone sahélo-saharienne.

Au terme de la Conférence Régionale sur la Problématique de l'éducation en milieu nomade dans les états membres de cette organisation, tenue à Niamey au Niger du 2 au 5 Décembre 2013, faisons la déclaration qui suit :

#### **CONSIDÉRANT QUE :**

- ❖ Les Etats membres de la CENSAD sont confrontés à une problématique spécifique de développement largement influencée par les conditions délétères de sécurité qui y prévalent ;
- ❖ La volonté politique des Hautes Autorités de cette communauté d'apporter des solutions idoines à la problématique de l'éducation et au développement durable par l'éradication de l'insécurité dans l'espace sahélo-saharien ;
- ❖ Le pastoralisme et la pratique de la pêche, mode de vie des populations nomades est un vecteur de croissance, de sécurité, de paix, de stabilité et de création d'emplois et qu'il contribue à faire reculer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté dans les territoires qu'il anime et qu'il structure ;
- ❖ Les populations nomades ont jusqu'ici faiblement bénéficié des politiques nationales et régionales de développement, alors que leurs besoins en infrastructures, en services agricoles (appui conseil, services vétérinaires, crédits, intrants zootechniques.....), en services sociaux de base de

qualité (santé humaine, éducation, eau potable) et en sécurité sont faiblement couverts ;

- ❖ Les politiques publiques, y compris celles de décentralisation, ont rarement pris en compte les spécificités des populations nomades, contribuant ainsi à leur marginalisation ;
- ❖ La Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS sahel Niger) dont l'objectif est de contribuer au développement économique et social au Niger en particulier et des zones sahariennes et sahélo-sahariennes en général, en créant les conditions durables de paix, de sécurité et de développement ;
- ❖ L'éducation est un droit fondamental consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

#### **Convaincus que:**

- ❖ Toute politique ou stratégie de développement dans l'espace sahélo saharien doit tenir compte de la spécificité des conditions de vie des populations qui y vivent ;
- ❖ Le rôle primordial de l'école dans tout processus de développement socioéconomique, doit faire l'objet d'un véritable programme éducatif prenant en compte les préoccupations des populations nomades.

#### **AFFIRMONS QUE :**

- ❖ la nécessité de définir des politiques et stratégies pertinentes doivent être définies pour assurer une éducation de base formelle et non formelle de qualité à l'ensemble des populations de la zone sahélo-saharienne à court et moyen termes.
- ❖ Les expériences et les connaissances pertinentes en matière d'éducation nomade capitalisées depuis plusieurs années par certains pays de la zone sahélo saharienne puissent servir de sources d'inspiration pour

l'élaboration des politiques éducatives en milieu nomade dans les Etats de la CENSAD;

- ❖ L'éducation en milieu nomade doit être placée au cœur des priorités des stratégies et politiques des différents Etats de la CENSAD.

## **LANÇONS UN APPEL POUR UN ENGAGEMENT AMBITIEUX EN FAVEUR DE L'EDUCATION EN MILIEU NOMADE:**

### **AUX ETATS DE LA CENSAD**

- Pour développer des programmes éducatifs nationaux en faveur des populations nomades, incluant des réformes, des investissements stratégiques et des actions visant au renforcement des capacités de leurs institutions et acteurs.

### **Aux organisations régionales d'intégration économique et technique (CENSAD, CEDEAO, UEMOA, CILSS.....)**

- à appuyer la mise en place des politiques et instruments permettant de promouvoir l'éducation en milieu nomade;
- à faciliter la coordination des stratégies et des politiques nationales ;
- et à accompagner la réalisation des investissements à caractère régional.

### **Aux organisations internationales et Partenaires Techniques et Financiers**

- de répondre aux demandes de mobilisation des ressources en faveur de la zone nomade, plus spécifiquement, au développement de l'éducation dans cette zone;
- d'accompagner la mise en place des politiques et stratégies éducatives en milieu nomade ;

- de s'engager à apporter leur appui pour la mise en œuvre des priorités nationales en matière d'éducation en milieu nomade.

### **A la société civile, aux entités décentralisées et aux organisations communautaires de base**

- à s'organiser afin de renforcer leur représentativité pour une meilleure prise en compte de leurs besoins au sein des instances décisionnelles et à contribuer à leur réalisations ;

### **A toutes les parties prenantes**

- à prendre acte de l'ampleur des défis et des opportunités pour donner un nouvel élan au développement de cette zone, en participant aux programmes de manière responsable, dans le respect des engagements pris.

### **D'UNE MANIERE GENERALE NOUS NOUS ENGAGEONS ENSEMBLE À :**

- Progresser vers un cadre d'action programmatique à moyen terme, englobant des appuis institutionnels, des réformes éducatives et des investissements, pilotés par l'ADEA sous le leadership politique de la CEN SAD, de l'UNESCO, de l'OIF, de l'UEMOA et de la CONFEMEN..... ;
- Valoriser les cadres de concertation existants et constituer une plateforme multi-acteurs permettant d'agir durablement pour l'éducation en milieu nomade ;
- Accélérer la formulation, le financement et la mise en œuvre de programmes nationaux et multi-pays de l'éducation, afin de relever les défis de l'éducation en milieu nomade ;
- Renforcer l'accès à l'école des enfants nomades en veillant à prendre en compte leurs besoins spécifiques ;

- Renforcer la résilience des populations nomades afin de leur faciliter l'accès aux services sociaux de base ;
- Etablir un diagnostic de l'éducation de base formelle et non formelle en milieu nomade dans l'espace sahélo –saharien ;
- Proposer un modèle de développement de l'Education de base formelle et non formelle adaptés au milieu nomade dans les Etats de la CENSAD ;
- Intégrer et prendre en charge le modèle de développement de l'éducation de base formelle et non formelle dans les systèmes éducatifs nationaux ;
- Elaborer et faire adopter un document cadre conjoint sur l'Education en milieu nomade dans les Etats de la CENSAD;
- Mobiliser des ressources pour le financement des actions contenues dans le document cadre conjoint sur l'Education en milieu nomade dans les Etats de la CENSAD.

## LA CONFERENCE REGIONALE

**ADOPTÉE A NIAMEY, LE 5 DECEMBRE 2013**

### ETATS MEMBRES DE LA CEN SAD



### LOGOS DES PARTENAIRES

